

*Les crédits*

cours des dernières années, et celui des francophones hors Québec. Je me demande si cela ne pourrait pas être partiellement attribuable à l'essor du milieu des entrepreneurs francophones au Québec et à l'exode des anglophones.

En dernier lieu, je voudrais enfin commenter l'ironie de cette leçon sur les droits linguistiques des minorités qui nous est donnée dans le reste du Canada, qui a été témoin de la mise en application de la Loi 101 au Québec. On sait la rancoeur et l'incrédulité que cette loi a générées partout ailleurs au Canada. Il est certainement ironique de recevoir une telle leçon de compréhension.

[Français]

**Le vice-président:** Avant de donner la parole à l'honorable député de Portneuf, je dois dire que je dois lui donner autant de temps qu'en a pris l'honorable député d'Edmonton-Sud-Ouest.

[Traduction]

**M. de Savoye:** Je suis surpris qu'on me demande comment nous croyons que tel ou tel aspect pourrait fonctionner. Ce n'est pas nous qui avons présenté la motion, c'est le Parti réformiste. Ce sont eux qui devraient nous dire comment les choses fonctionneraient pour les collectivités francophones hors Québec.

• (1330)

Comment le Parti réformiste s'assurera-t-il que ces collectivités francophones puissent continuer à vivre et que leurs membres puissent obtenir de bons emplois et de bons salaires? Ce sont eux qui devraient donner ces réponses.

Ce que nous disons, c'est que, une fois souverain, le Québec continuerait à soutenir les collectivités francophones d'un océan à l'autre et augmenterait même ses efforts pour les défendre. Nous l'avons dit maintes et maintes fois. Je ne vais pas vous expliquer pourquoi je crois que ces gens s'en sortiront. Ils ont déjà surmonté d'immenses difficultés. On peut espérer que si les lois du Canada continuent à appuyer le bilinguisme et si—et seulement si—elles sont appliquées correctement, ce qui n'est pas le cas actuellement, ces collectivités pourront se suffire à elles-mêmes.

Cependant, je le répète, ce n'est pas à moi de répondre à ces questions. Les réformistes ont présenté une motion. Laissons-les nous dire quels seront ses effets, dans la vraie vie, pour les collectivités francophones d'un bout à l'autre du Canada—à moins qu'ils veuillent tout simplement les éliminer.

**M. John Williams (St-Albert):** Monsieur le Président, avant de commencer mon discours, je voudrais faire une observation qui résulte de ce que disait en conclusion le député précédent, lequel disait qu'un Québec souverain s'occuperait de sa politique linguistique d'un océan à l'autre.

Si le Québec devient une nation souveraine, il n'aura pas à se soucier des océans, il n'aura à s'occuper que de la petite côte du Saint-Laurent.

La motion présentée aujourd'hui montre que le Parti réformiste, en tant que parti fédéraliste, se préoccupe du Québec, du français et de notre politique linguistique d'un océan à l'autre, en espérant que le pays continuera de s'étendre d'un océan à l'autre.

Les objectifs de la Loi sur les langues officielles sont conçus pour faire en sorte que les habitants de la province de Québec et les francophones du reste du pays puissent participer à la vie nationale et profiter, dans leur langue, de tout ce qu'offre le pays. C'est pour cela que je désire en parler car, malheureusement, la loi sur les langues que nous avons ne fonctionne pas.

En 1968, le premier ministre de l'époque, M. Trudeau, indiquait dans le discours du Trône la nécessité de créer une certaine justice linguistique et de contrer ce que l'on percevait comme un début de séparatisme québécois. M. Trudeau disait:

Vous serez [...] invités à étudier des mesures relatives [...] à la citoyenneté, aux symboles nationaux, aux organismes culturels, [...]. Certaines de ces propositions viseront le redressement des torts, tandis que d'autres offriront des possibilités longtemps refusées. Ensemble, elles illustrent l'interdépendance essentielle entre la justice et l'unité nationale.

Malheureusement, il n'a pas adopté les recommandations de la commission sur les langues qui préconisaient le bilinguisme territorial. Il a au contraire opté pour un bilinguisme personnel. Comme je l'ai dit, c'était pour contrer le séparatisme québécois que l'on voyait percer de nouveau. Il ne pensait certainement pas, en 1968, que 25 ans plus tard le premier ministre serait en face de 54 députés dont la mission serait de faire sortir le Québec de la Confédération. Cela démontre aussi que la Loi sur les langues officielles n'a pas fonctionné.

Il faut apporter des changements pour faire en sorte qu'ils restent parmi nous, qu'ils ne partent pas avec armes et bagages, et c'est ce que 52 d'entre nous veulent faire.

La langue est source de division. Dans la situation multiculturelle et multilingue que nous connaissons, c'est probablement l'aspect qui nous divise le plus, et d'ailleurs, ce n'est pas propre au Canada, nous voyons cela partout au monde. Une grande partie des tensions qui se manifestent aujourd'hui dans l'ex-Yougoslavie sont à la fois raciales, ethniques et linguistiques. Les divisions et le démantèlement de l'Union soviétique aboutissent au nationalisme et à la formation de groupes ethniques et linguistiques. Le monde entier est aux prises avec des problèmes linguistiques.

• (1335)

Au Canada, nous pensions pourtant avoir assez de maturité pour travailler ensemble et réaliser une certaine harmonie. Nous avons cru pouvoir collaborer pour venir à bout des difficultés. Malheureusement, il est impossible de légiférer les moeurs et la façon de penser d'une population.

Reconnaissons donc que, si nous voulons vivre en harmonie en ce qui concerne les questions linguistiques, il nous reste un